

A St Denis, le Jeudi 09 Avril 2020.



Masque ou pas masque !? La direction change (un peu) de politique ! Pour SUD-Rail c'est obligatoire et urgent !

Depuis le début de la crise, garantir la sécurité sanitaire des salarié(e)s est un vrai combat. Aussi bien, face à une direction qui n'a pas anticipé les moyens à mettre en œuvre, que face à un gouvernement, actionnaire unique des SNCF, qui de son côté, réquisitionne les moyens de protection pour étouffer cette affaire d'état sur les masques. Depuis 3 semaines, à l'image des contradictions ministérielles, la direction explique aux agents que le masque n'est pas adapté voire dangereux et qu'un bon respect des « gestes barrières » est l'unique rempart face au virus. Durant le mois écoulé, nous avons multiplié les interventions nationalement et dans les CSE/CSSCT pour obtenir d'autres mesures sanitaires et s'assurer qu'elles soient appliquées. Pour autant, la question du masque reste d'actualité et lors d'une DCI SUD-Rail, le 7 Avril, la direction annonce qu'elle va changer sa doctrine ... mais ne nous laissons pas abuser !

200 000 Masques chirurgicaux dans les établissements !

Face à la pression quotidienne des cheminots, de leurs représentants SUD-Rail et aux recommandations du corps médical, la direction renonce à sa politique et annonce que près de 200 000 masques par semaine seront adressés aux établissements pour le personnel en contact avec la clientèle ou dans le cadre de situations de travail à risque. **Soyons clairs, si cette mesure va dans le bon sens, elle ne doit pas se substituer à une politique de prévention globale et elle ne doit surtout pas servir d'alibi à certaines activités pressées de renvoyer les cheminots au boulot sur des activités non-essentiels...** Nous sommes en attente de la liste des métiers et des situations de travail qui seraient concernés par l'octroi de 2 masques chirurgicaux par journée de service. De plus, la fédération SUD-Rail revendique une transparence totale et par établissement sur les stocks, les commandes, les répartitions et les livraisons des masques.

La direction doit maintenant équiper l'ensemble des cheminot(e)s !

Pour la Fédération SUD-Rail, la direction ne doit pas prendre de demi-mesures et doit maintenant annoncer l'équipement généralisé de masques pour chaque cheminot et l'application de ses propres textes !

Aujourd'hui la plus haute autorité médicale du pays recommande le port généralisé du masque, de nombreuses municipalités et département exigent le port du masque dans les espaces publics. Le port du masque n'est efficace que si l'ensemble du personnel l'utilise. Si la direction veut vraiment protéger ses salarié(e)s, elle ne doit pas juste en protéger une partie mais bien l'ensemble ! Dans un contexte épidémique appelé à durer et des conditions de déconfinement qui passeront vraisemblablement par le port obligatoire du masque tant pour les cheminot-e-s que pour les usagers, la direction doit protéger l'ensemble des agents qui doivent venir travailler. Le Covid19 ne se contracte pas juste sur son lieu de travail mais également sur les trajets pour s'y rendre...

Chaque agent qui vient travailler à droit une protection optimale, au travail et sur son trajet comme le recommande ... Les propres textes de la SNCF !

1. Définition du type de masques

La circulaire DGT 2007/18 du 18 décembre 2007 retient 4 situations d'exposition au risque grippal. La SNCF préconise une répartition des types de masques dont elle s'est pourvue comme indiqué :

SITUATIONS	METIERS	TYPE DE MASQUE PRECONISE
Les salariés travaillant à distance et qui ne sont pas exposés à des contacts humains variés et nombreux du fait de leur activité professionnelle.	Agents en situation à domicile (travail sur ordinateur par exemple) quel que soit le métier.	Choix personnel de l'agent
Les salariés présents sur leur lieu de travail et exposés au risque environnemental général.	Services administratifs, agents circulation, agents de maintenance voie et matériel, agents de conduite.	Masque anti-projection
Les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public du fait de leur profession.	Agents commerciaux gare et trains, agents escale voyageurs, Suge, agents de conduite croisant un public dense pour accéder à leur cabine.	Masque type FFP2
Les salariés directement exposés à un risque en raison de la nature même de leur activité professionnelle habituelle.	Personnel médical et paramédical, travailleur social en maison de soins	Choix de la filière

Nota bene : un point particulier est fait sur les modalités d'utilisation des masques dans la fiche 1.C du présent référentiel.

En phase de pandémie, sur ordre des Pouvoirs Publics relayé par la cellule nationale de la SNCF, des masques de type FFP2 ou anti-projections seront fournis aux personnels SNCF assurant leur service. Pour les déplacements dans les lieux publics, dont les transports en commun, les masques anti-projections dits chirurgicaux sont recommandés.

